

"E muet" et "Schwa" au XVIII^e siècle

Rey, C.

Université de Picardie Jules Verne
LESCLaP
christophe.rey@u-picardie.fr

Abstract

La lexicographie française moderne présente les notions de *Schwa* et *e muet* comme de strictes équivalents. Ces deux unités, dans notre langue, ont-elles toujours été considérées comme décrivant les mêmes réalités ? Qu'apprenons-nous d'un regard sur les théories grammaticales françaises des siècles antérieurs ?

1 Introduction

L'intérêt porté ici à la notion de *schwa* est avant tout guidé par des préoccupations lexicographiques et d'histoire de la Grammaire. Notre communication n'a donc pas d'autres prétentions que de proposer un éclairage sur la conception de cette unité particulière depuis ces deux points de vue. Cet éclairage prend pour point de départ la question de l'émergence lexicographique du *schwa* et vise à déterminer la place qu'occupe cette notion dans les analyses grammaticales de nos prédécesseurs des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Le *schwa* et le *e muet* constituent-ils des unités identiques ou distinctes ? Notre analyse s'appuie en grande partie sur les théories de Nicolas Beauzée, grammairien-philosophe auteur d'une théorie de la syllabe où le *schwa* occupe justement une place centrale.

2 Du "Schwa" au "e muet"

"CHVA, SCHWA, subst. masc.

Voyelle neutre, ni ouverte ni fermée, ni antérieure ni postérieure, ni rétractée ni arrondie; en français, le *e muet* [...]" (CHVA, *Trésor de la Langue Française*)

Comme l'illustre l'article ci-dessus extrait du *Trésor de la Langue Française*, la lexicographie française moderne utilise la notion de *Schwa* pour désigner autrement celle de *e muet*. Nos préoccupations de lexicographe nous ont amené à nous interroger sur les origines lexicographiques et historiques de cette notion particulièrement complexe de la Phonétique. Il est en effet intéressant de prendre en considération l'émergence lexicale de cette notion et de vérifier si ses définitions antérieures convergent toutes également vers la stricte équivalence aujourd'hui établie avec le *e muet*.

Pour tenter de répondre à ces interrogations, nous avons sondé les différents grands dictionnaires monolingues du passé et sommes parvenu à la constatation suivante : aucune entrée lexicale n'est consacrée à cette notion de *schwa* avant le XVIII^e siècle, et plus précisément avant la rédaction d'un article "SCHÉVA" par Nicolas Beauzée au sein du dictionnaire *Grammaire & Littérature* (1782-1786) de l'*Encyclopédie Méthodique* (1782-1832) (Teyssière, 1991, Darnton, 1982).

L'apparition, seulement à la fin du siècle des Lumières, d'une entrée de dictionnaire consacrée à cette notion trouve-t-elle une explication dans les traditions grammaticales des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ?

Nous n'avons pas relevé de références explicites à cette notion de *schwa* au XVI^e siècle lors de nos lectures des Meigret (1545), Peletier du Mans (1550) ou Ramus (1572). Le constat est identique pour le XVII^e siècle, siècle durant lequel les grammairiens dressent eux aussi un inventaire des sons du français où l'on retrouve certes un "e muet" "e féminin", "e clos" ou "e barré", mais où cette unité n'est jamais mise en relation avec le *schwa*.

La seule référence explicite que nous ayons trouvée à cette notion de *schwa* figure au sein de la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) d'Arnauld et Lancelot, grammaire autrement connue sous le nom de "Grammaire de Port-Royal". Nous reproduisons ci-dessous l'extrait en question :

"Il reste l'e muet ou féminin, qui n'est dans son origine qu'un son sourd, conjoint aux consonnes, lorsqu'on les veut prononcer sans voyelles¹, comme lorsqu'elles sont suivies immédiatement d'autres consonnes, ainsi que dans ce mot, *scammum* : c'est ce que les Hebreux appellent *scheva*, surtout lorsqu'il commēce la syllabe. Et ce *scheva* se trouve necessairement en toutes les langues, quoy qu'on n'y prenne pas garde, parce qu'il n'y a point de caractere pour le marquer. Mais quelques langues vulgaires, comme l'Alemand et le François, l'ont marqué par la voyelle *e*, ajoutant ce son aux autres qu'elle avoit déjà : et de plus ils ont fait que cet *e* féminin fait une syllabe avec sa consonne, comme est la seconde dans *netteté, j'aymeray, donneray, &c.* ce que ne faisoit pas le *scheva* dans les autres langues, quoique plusieurs fassent cette faute en prononçant le *scheva* des Hébreux."
(Port-Royal, 1660, 10)

Cet extrait est intéressant à plusieurs égards. Il apporte dans un premier temps une information cruciale sur cette notion en la situant historiquement - à l'image de ce que font d'ailleurs nos définitions modernes du *schwa* - comme un emprunt à la langue hébraïque où elle sert à désigner un son "sourd, conjoint aux consonnes, lorsqu'on les veut prononcer sans voyelles".

Ce même extrait nous apprend ensuite que le français, au même titre que l'allemand, fait partie des langues ayant pratiqué à un moment de son histoire, un marquage graphique de ce *schwa*. Ce marquage semble avoir été à l'origine de l'émergence de notre *e muet* moderne. La Phonétique historique confirme en effet qu'en ancien et moyen français tous les *e* dits "caducs" étaient graphiquement marqués et prononcés comme un véritable *schwa* central et neutre².

En précisant que le *schwa* est historiquement à l'origine de notre *e muet*, ce commentaire des grammairiens de Port-Royal ne nous fournit néanmoins pas d'explication pouvant justifier l'absence de cette notion dans les descriptions phoniques des grammairiens des XVI^e et XVII^e siècles. Il semble d'ailleurs très difficile d'expliquer exactement pourquoi cette notion ayant permis l'émergence du *e muet* ne trouve aucun écho chez ceux qui entreprennent de décrire le système phonique du français. La correspondance historique entre ces deux notions est-elle peut-être trop lointaine pour être mentionnée dans les analyses grammaticales ? Peut-être peut-on également envisager une certaine volonté de ne pas avoir recours à une terminologie empruntée à une autre langue alors même que l'on cherche à revendiquer l'originalité de la sienne ? Nous ne possédons pas de réponse catégorique pour expliquer ce phénomène d'absence de référence explicite au *schwa* et sommes donc persuadé de l'intérêt scientifique que possèdent les quelques mentions explicites que nous pouvons relever de cette notion dans le corpus des grammaires antérieures.

3 Le *schwa*, une unité présente au sein de la Grammaire générale

Dans la seconde partie de notre exposé nous souhaitons mettre en évidence l'existence d'un lien étroit entre cette mention de *schwa* et le courant scientifique de la Grammaire dite "générale". C'est en tout cas ce que semble illustrer la répartition des différentes attestations de cette notion que notre parcours a permis de relever.

A la suite de cette première mention faite dans l'ouvrage de Port-Royal, nous retrouvons en effet cette notion de *schwa* successivement au sein du *Dictionnaire Universel* de Trévoux (1743-1752), du

1 Soit dans le corps des mots, soit dans l'épellation dans l'alphabet.

2 Sauf en cas d'élisison devant voyelle dans les monosyllabes comme *je, le* ou *se*, pratiquée depuis l'ancien français.

Dictionnaire raisonné ou *Encyclopédie des arts et des sciences* de Diderot et d'Alembert (1751-1780), de la *Grammaire générale* (1767, désormais GG) de Beauzée et enfin dans le dictionnaire *Grammaire & Littérature* (1782-1786) de l'*Encyclopédie Méthodique* (1782-1832, désormais EM).

La mention du *schwa* faite dans le Trévoux ne revendique pas un rattachement à la Grammaire générale mais a néanmoins la particularité d'attester le fait que le *e muet* et le *schwa* sont bien considérés comme deux unités équivalentes :

"Cet *e* se trouve aussi dans notre langue au milieu des mots, soit entre deux consonnes, soit après une voyelle, devant une consonne. Lorsqu'il est entre deux consonnes, il a un son fort obscur, & comme imperceptible. Il est dans notre langue ce qu'est en Hébreu le point voyelle³ que les Grammairiens appellent *scheva*. C'est un *e* très-obscur, qu'on est obligé dans toutes les langues de sous-entendre, quand on veut prononcer deux consonnes de suite dans la même syllabe, sur-tout si ces deux consonnes sont un peu fortes à prononcer. Toute la différence qu'il y a là-dessus entre les autres nations & nous, c'est que nous écrivons cet *e*, que les autres nations n'écrivent point ; mais la prononciation est à peu près la même. Ainsi en écrivant *pelouse*, *éperon*, nous prononçons comme on prononceroit ailleurs, *plouz*, *épron*." (TREVoux, 1743-1752)

Toutes les autres mentions du *schwa* que nous avons ensuite relevées sont le fait d'un seul et même grammairien, le plus grand représentant du courant de la Grammaire générale : Nicolas Beauzée. Ce dernier est en effet l'auteur des articles SYLLABAIRE et SYLLABÉ du *Dictionnaire raisonné* ou *Encyclopédie des arts et des sciences* de Diderot et d'Alembert (1751-1780), les deux seuls articles traitant du *schwa* que compte cette célèbre encyclopédie. Il est également l'auteur d'une *Grammaire générale* publiée en 1767 au sein de laquelle la notion de *schwa* va occuper, comme nous allons nous attacher à le démontrer plus loin, une place centrale dans sa théorie phonétique. Beauzée est enfin également l'auteur de la toute première entrée de dictionnaire consacrée au *schwa*, entrée qu'il rédige pour le dictionnaire *Grammaire & Littérature* (1782-1786), l'un des trente-neuf dictionnaires de matière de l'*Encyclopédie Méthodique* (1782-1832). Au sein de cette entrée Beauzée revendique d'ailleurs explicitement la nécessité d'intégrer dans la Grammaire générale cette notion de *schwa* :

"La Grammaire générale doit adopter ce terme, puisqu'il existe, pour caractériser cet *e muet* presque insensible qui se fait nécessairement entendre après toute consonne prononcée sans être suivie d'une autre voix distincte comme la fin des mots *Job*, *Nil*, *fer*, ou même à la fin de *robe*, *bîle*, *mère*." (Beauzée, SCHEVA, EM)

Malgré l'exhortation à intégrer cette notion de *schwa* dans les principes de Grammaire générale, Beauzée semble avoir été le seul grammairien à avoir offert une place de choix à cette unité dans ses contributions scientifiques multiples. En effet, bien que proche de certains de ses prédécesseurs et successeurs, notamment sur cette question de la théorie de la syllabe⁴, Beauzée semble relativement isolé sur ce point théorique précis au sein du courant de la Grammaire générale. Cet isolement ne change toutefois rien au fait que selon nous la présence du *schwa* chez ce grammairien illustre l'existence de conditions d'émergence bien particulières de cette unité : il s'agit d'une unité admise dans un contexte de description nettement plurilingue.

Nous nous proposons à présent d'examiner le rôle exact que joue le *schwa* au sein des théories développées par Beauzée.

3 Les point-voyelles constituent des diacritiques utilisés pour signaler dans certaines langues la présence d'une voyelle non marquée graphiquement.

4 Les théories syllabiques développées par Charles-Pinot Duclos (1754) et Napoléon Landais (1835) sont certes proches de celle de Beauzée mais ne s'appuient pas sur le *schwa*.

4 La place du "schwa" dans la conception de la syllabe chez Beauzée

Nous avons souligné ailleurs (Rey, 2006a, 2006b, 2005, 2004) le rôle décisif joué par Nicolas Beauzée dans le développement, la maturation et la thématization lexicale des connaissances relatives à la substance phonique de la langue française. L'analyse détaillée de la place qu'occupe la notion de *schwa* chez ce grammairien nous ramène sur ce même terrain d'étude étant donné que le *schwa* constitue une pièce centrale de sa conception de la syllabe. Ainsi que le souligne l'extrait ci-dessous tiré de sa *GG* et repris à l'identique dans l'article SCHEVA de l'*EM*, cette unité couvre avant tout une réalité bien distincte de celle du *e muet* :

"La seconde observation, c'est que le son que j'ai appelé *eu* oral & muet, comme nous l'exprimons à la fin de *je* (pronon de la première personne), n'est pas précisément la même chose que le *schéva* presque insensible que nous faisons entendre, par exemple, à la fin de *fer, Nil, Job*, ou même à la fin de *mère, bile, robe*, où nous le représentons par un *e*. Ce schéva presque insensible est commun inévitablement à toutes les langues qui terminent quelque syllabe par une consonne non muette, ou qui mettent de suite deux ou trois consonnes différentes, comme *bra, clo, spu, stri, scro, spré, &c.* L'*eu* muet au contraire est une voix propre à quelques langues seulement, & spécialement à la nôtre, où il est ordinairement représenté par un *e* & prononcé bien plus fortement que le schéva, du moins dans bien des occurrences : car il nous arrive quelquefois de ne lui donner pas plus de vigueur qu'au schéva. Nous prononçons, par exemple, bien pleinement *je veux* en deux syllabes distinctes, dans le discours soutenu; mais dans le discours ordinaire, nous prononçons sourdement *je veux* comme s'il y avoit *j-veux* en une syllabe seulement: dans le premier cas, nous prononçons en effet l'*eu* muet; & dans le second cas, c'est le simple schéva." (Beauzée, *GG*, 23-24 et *EM*, article SCHEVA)

Beauzée établit ici une distinction nette entre le *e muet* et le *schwa*, une distinction qui n'est pas sans rappeler un développement formulé à l'article CONSONNE de l'*Encyclopédie* par son illustre prédécesseur César-Chesneau Dumarsais (Cf. Douay, 1988) :

"Les syllabes qui sont terminées par des consonnes sont toujours suivies d'un son foible, qui est regardé comme un *e muet* ; c'est le nom que l'on donne à l'effet de la dernière ondulation ou du dernier tremoussement de l'air sonore, c'est le dernier ébranlement que le nerf auditif reçoit de cet air : je veux dire que cet *e muet* foible n'est pas de même nature que l'*e muet* excité à dessein, tel que l'*e* de la fin des mots *vu-e, vi-e, &c.* tels que sont tous les *e* de nos rimes féminines. Ainsi il y a bien de la différence entre le son foible que l'on entend à la fin du mot *Michel* & le dernier du mot *Michelle*, entre *bel* & *belle*, entre *coq* & *coque*, entre *Job* & *robe* ; *bal* & *balle*, *cap* & *cape*, *Siam* & *ame*, &c.⁵ S'il y a dans un mot plusieurs consonnes de suite, il faut toujours supposer entre chaque consonne cet *e foible* & fort bref, il est comme le son que l'on distingue entre chaque coup de marteau quand il y en a plusieurs qui se suivent d'aussi près qu'il est possible. Ces réflexions font voir que l'*e muet* foible est dans toutes les langues." (DUMARSAIS, article CONSONNE, *Encyclopédie*.)

La différence que pose Dumarsais entre un *e muet* et un *e muet foible* correspond précisément à celle qu'établit Beauzée entre *e muet* et SCHEVA.

Au-delà de la formulation de cette distinction essentielle, Beauzée offre une place de choix à cette unité empruntée à la langue hébraïque, puisqu'elle lui permet d'élaborer une théorie de la syllabe avant tout caractérisée par son aspect phonique.

Chez ce grammairien, la substance phonique de la langue s'organise autour de la *Voix*, unité vocalique décrite comme "une simple émission de l'air sonore, dont la forme constitutive dépend de celle du

5 Il est intéressant de souligner ici le fait que Dumarsais est originaire de la région de Marseille et donc que cette différence de prononciation qu'il mentionne est peut-être conditionnée par cette appartenance géographique.

passage que lui prête la bouche" (Beauzée, article H, *EM*) et de l'*Articulation*, unité consonantique envisagée comme "une explosion qui reçoit la voix, par le mouvement subit & instantané de quelqu'une des parties de l'organe" (Beauzée, article SYLLABE, *EM*). Beauzée s'appuie sur ce découpage et construit une théorie particulière où la syllabe est envisagée soit comme une seule unité vocalique, soit comme une unité consonantique suivie de la voix qui permet sa réalisation. Cette conception s'appuie également sur les oppositions très liées entre *voix sensibles* et *voix insensibles* et entre *syllabes physiques* et *syllabes artificielles*. Les *voix sensibles* sont les voix exprimées phoniquement dans la syllabe et les *voix insensibles* sont celles non exprimées phoniquement (le *schwa*) mais servant à identifier tout de même une syllabe. L'exemple donné par Beauzée pour illustrer cette distinction est celui du mot *or* dans lequel se trouve une *voix sensible*, *o*, et une *voix insensible*, le *schéva* nécessaire à la réalisation phonique du *r* final. L'opposition entre syllabe *physique* et *artificielle* se trouve quant à elle explicitée ci-dessous :

"Une syllabe *physique* est une voix sensible prononcée naturellement en une seule émission. Telles sont les deux syllabes du mot *a-mi* : il y a dans chacune d'elles une voix, *a*, *i*, chacune de ces voix est sensible, puisque l'oreille les distingue sans confusion comme l'organe les prononce; chacune de ces voix est prononcée naturellement, puisque la première est le produit d'une simple émission spontanée, & que l'autre est le résultat d'une émission accélérée par une articulation qui la précède, comme la cause précède naturellement l'effet; enfin chacune de ces voix est prononcée en une seule émission, & c'est le principal caractère des syllabes." (Beauzée, *GG* : 105-106)

"Une syllabe *artificielle* est une voix sensible prononcée artificiellement avec d'autres voix insensibles en une seule émission. Telles sont les deux syllabes du mot *trom-peur* : il y a dans chacune d'elles une voix sensible, *om*, *eu*, toutes deux distinguées par l'organe qui les prononce & par celui qui les entend : chacune de ces voix est prononcée avec un schéva insensible ; *om* avec le schéva que suppose la première consonne *t*, laquelle ne tombe pas immédiatement sur *om* comme la seconde consonne *r* ; *eu* avec le schéva que suppose la consonne finale *r*, laquelle ne peut naturellement modifier *eu* comme la consonne *p* qui précède : chacune de ces voix sensibles est prononcée artificiellement avec son schéva en une seule émission ; puisque la prononciation naturelle donnerait à chaque schéva une émission distincte, si l'art ne la précipitait pour rendre le schéva insensible ; d'où il résulterait que le mot *trompeur*, au lieu des deux syllabes artificielles *trom-peur* énoncées en deux émissions, aurait en quatre émissions distinctes les quatre syllabes physiques *te-rom-peu-re*." (Beauzée, *GG* : 106-107)

Nous ne pouvons pas développer davantage ici la théorie de la syllabe élaborée par Beauzée, mais tenions avant tout à montrer que celle-ci reposait en très grande partie sur la notion *schwa*. C'est justement en raison de la place centrale occupée par cette unité dans sa conception de la syllabe, et même au cœur de sa distinction des unités phoniques, que ce grammairien a entrepris de rédiger une entrée de dictionnaire qui lui soit consacrée. La rédaction de cette entrée constitue incontestablement le témoignage de la perception d'une originalité véritable du *schwa* par rapport au *e muet*, or, il est intéressant de noter que la tradition lexicographique a conservé cette entrée mais pour exprimer exactement l'inverse de ce qu'avançait Beauzée⁶.

5 Conclusion

Bien que décrivant une réalité identique au *e muet* recensé chez les grammairiens des XVI^e et XVII^e siècles, le *schwa* constitue une unité qui n'est globalement pas très présente au sein des grammaires antérieures. Elle fait une apparition centrale au siècle des Lumières, au cœur du mouvement de la Grammaire générale, mais essentiellement sous la plume de Nicolas Beauzée. Cette influence limitée

6 Le *Dictionnaire de la langue française* (1872) d'Emile Littré et le *Grand dictionnaire Universel* (1863-1876) de Pierre Larousse possèdent en effet chacun une entrée *Schwa* où la notion est présentée comme un équivalent du *e muet*.

n'est cependant pas négligeable puisqu'elle est à l'origine du premier article de dictionnaire consacré à cette notion, article qui dit exactement le contraire de ceux qui figurent dans nos ouvrages modernes.

Références

- Arnould, A., Lancelot, C. (1969) [1660]. *Grammaire générale et raisonnée, contenant les fondements de l'art de parler, expliqués d'une manière claire et naturelle, les raisons de ce qui est commun à toutes les langues, et des principales différences qui s'y rencontrent, etc.* Paris : Republications Paulet.
- Beauzée, N. (1974) [1767]. *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues.* Paris : J. Barbou, réédité en fac-similé, Stuttgart-Bad Cannstatt : Friedrich Fromann Verlag
- Beauzée, N., Marmontel, J-F. (1782-1784-1786). *Encyclopédie Méthodique. Grammaire & Littérature.* A Paris (chez Panckoucke), Liège (chez Plomteux). 3 vol.
- Darnton, R. (1982) [1979]. *L'Aventure de l'Encyclopédie. 1775-1800. Un best-seller au siècle des Lumières.* Paris, Perrin, 445 p. Ill. Traduction de Marie-Alyx Revellat. Préface d'Emmanuel Le Roy Ladurie.
- Diderot, D., Alembert, J. Le Rond d'. (1751-1766). *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de Lettres.* Stuttgart, F. Frommann Verlag – G. Holzboog, 1990.
- Dumarsais, C-Ch. (1988) [1730]. *Des Tropes ou des différents sens,* Françoise Douay-Soublin éd., paris, Flammarion.
- Duclos, Ch-P. (1754). *Remarques sur la Grammaire de Port-Royal.* Paris. Prault.
- Landais, N. (1835). *Grammaire Générale des Grammaires Françaises présentant la solution analytique, raisonnée et logique de toutes les questions grammaticales anciennes et modernes.* Paris, au Bureau Central (1834).
- Larousse, P. (1863-1876). *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* [CD-ROM]. Genève : Ed. Champion électronique, 2002.
- Littré, E. (1872). *Dictionnaire de la langue française* [CD-ROM], *Le grand atelier historique de la langue française.* Editions REDON, 2001.
- Meigret, L. (1545). *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise, auquel est débattu des fautes & abus en la vraye & ancienne puissance des lettres.* Paris. Marnef.
- Peletier du Mans, J. (1550). *Dialogue de l'Ortografie e Prononciacion Françoisese.* Jean de Tournes, Paris. Droz, Genève, 1966.
- Ramée, P. de la (dit Ramus). (1572). *Grammaire.* Paris. Wechel.
- Rey, C. (2006a). L'émergence d'une thématization lexicale sur les sons au XVIII^e siècle, *Actes du XIII^e congrès international de lexicographie Euralex 2006.* 6-9 septembre 2006, Turin (Italie), pp. 71-78.
- (2006b). Phonétique et Phonologie au siècle des Lumières, *Actes des XXVI^{èmes} journées d'Etude de la Parole (JEP),* 12-16 juin 2006, Dinard, pp. 3-6.
- (2005). Nicolas Beauzée: la clé inexploitée de la phonétique française, *Actes du Colloque international ICHoLS X (International Conference on the History of the Language Sciences).* 1-5 septembre 2005, University of Illinois at Urbana-Champaign. Amsterdam, Benjamins (à paraître).
- (2004) *Analyse et informatisation des articles traitant de l'étude des sons dans le dictionnaire Grammaire & Littérature de Nicolas Beauzée et Jean-François Marmontel, issu de l'Encyclopédie Méthodique.* Thèse de doctorat. Aix-en-Provence.
- Teysseire, D. (1991). A propos de l'Encyclopédie Méthodique, *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie,* 11, 142-149.
- Institut National de la Langue Française (INALF), *Trésor de la Langue Française Informatisé* : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.